



COMMUNE DE GARNICH

AVIS AU PUBLIC

En matière d'aménagement communal et de développement urbain et en matière d'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

Suite à une omission partielle de publication, l'enquête publique relative aux projets ci-dessous est reprise ab initio.

Il est précisé que pour les différentes enquêtes publiques détaillées ci-après, toute réclamation déjà introduite lors de la première enquête publique sera néanmoins considérée et ne devra pas être réintroduite, bien qu'il soit loisible à tout réclamant ayant fait valoir ses observations et remarques lors de la première enquête publique d'introduire une nouvelle réclamation conformément aux dispositions ci-après.

1) Projet de refonte complète du plan d'aménagement général

En exécution de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que le conseil communal, dans sa séance du 16 octobre 2019, a délibéré sur le

Projet de refonte complète du plan d'aménagement général de la Commune de Garnich

Conformément à l'article 12 précité, la délibération du conseil communal ainsi que le projet de refonte complète du plan aménagement général, ensemble avec l'étude préparatoire, la fiche de présentation ainsi que du rapport sur les incidences environnementales, sont déposés au secrétariat de la Commune de Garnich à **partir du 16.12.2019 pendant 30 jours, soit pendant la période du 16.12.2019 au 15.1.2020 inclus.**

Conformément à l'article 13 de la loi précitée, les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Garnich **jusqu'au 15.1.2020 inclus**, sous peine de forclusion.

Le dossier relatif au projet de refonte du plan d'aménagement général est publié sous forme électronique sur le site www.garnich.lu/refonte-du-pag.

Des réunions d'information tenues le 17 septembre 2019 et le 24 octobre 2019, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Garnich se tiendra à la disposition des habitants intéressés, notamment en date du vendredi, 20 décembre 2019 de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 16.00 à la maison communale.

2) Projet d'aménagement particulier « Quartier existant »

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que le dossier relatif au

projet d'aménagement particulier « Quartier existant »

Est déposé à l'inspection du public au secrétariat de la commune de Garnich pendant la période **du 16.12.2019 au 15.1.2020** inclusivement.

Le dossier relatif au projet d'aménagement particulier « Quartier existant » est également publié sous forme électronique sur le site www.garnich.lu/refonte-du-pag.

Les réclamations relatives au projet en question sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Garnich **jusqu'au 15.1.2020 inclus**, sous peine de forclusion.

3) Évaluation environnementale stratégique (Strategische Umweltprüfung SUP)

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, il est porté à la connaissance du public que le rapport sur les incidences environnementales (SUP) ainsi que le dossier complet du projet de refonte de l'aménagement général sont déposés à la maison communale **à partir du 16.12.2019 pendant 30 jours**, soit pendant la période **du 16.12.2019 au 15.1.2020 inclus**.

L'objet, un résumé du projet de plan ainsi qu'un résumé non-technique du rapport sur les incidences environnementales sont publiés sous forme électronique sur le site www.garnich.lu/refonte-du-pag.

Les observations et suggestions peuvent être formulées par le biais du support électronique (sup@garnich.lu) ou directement par écrit au collège des bourgmestre et échevins au plus tard dans les quarante-cinq jours qui suivent le début de la publication, soit jusqu'au **30 janvier 2020 inclus**.

Le présent avis est également publié sous forme électronique sur le site www.garnich.lu et dans les journaux LUXEMBURGER WORT, TAGEBLATT, LËTZEBUERGER JOURNAL et QUOTIDIEN en date du 14 décembre 2019.

Garnich, le 14 décembre 2019

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Garnich
Georges FOHL, Arsène MULLER, Karin HIRSCH-NOTHUM